



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
CENTRE-VAL DE LOIRE

avec le soutien



**Journée régionale photovoltaïque**  
ST MAUR – 26 SEPTEMBRE 2018

# MUTUALISER LES PROJETS

AUDE GRESSIER, CA 36  
PIERRE-GUILLAUME CUISSINAT, CA18

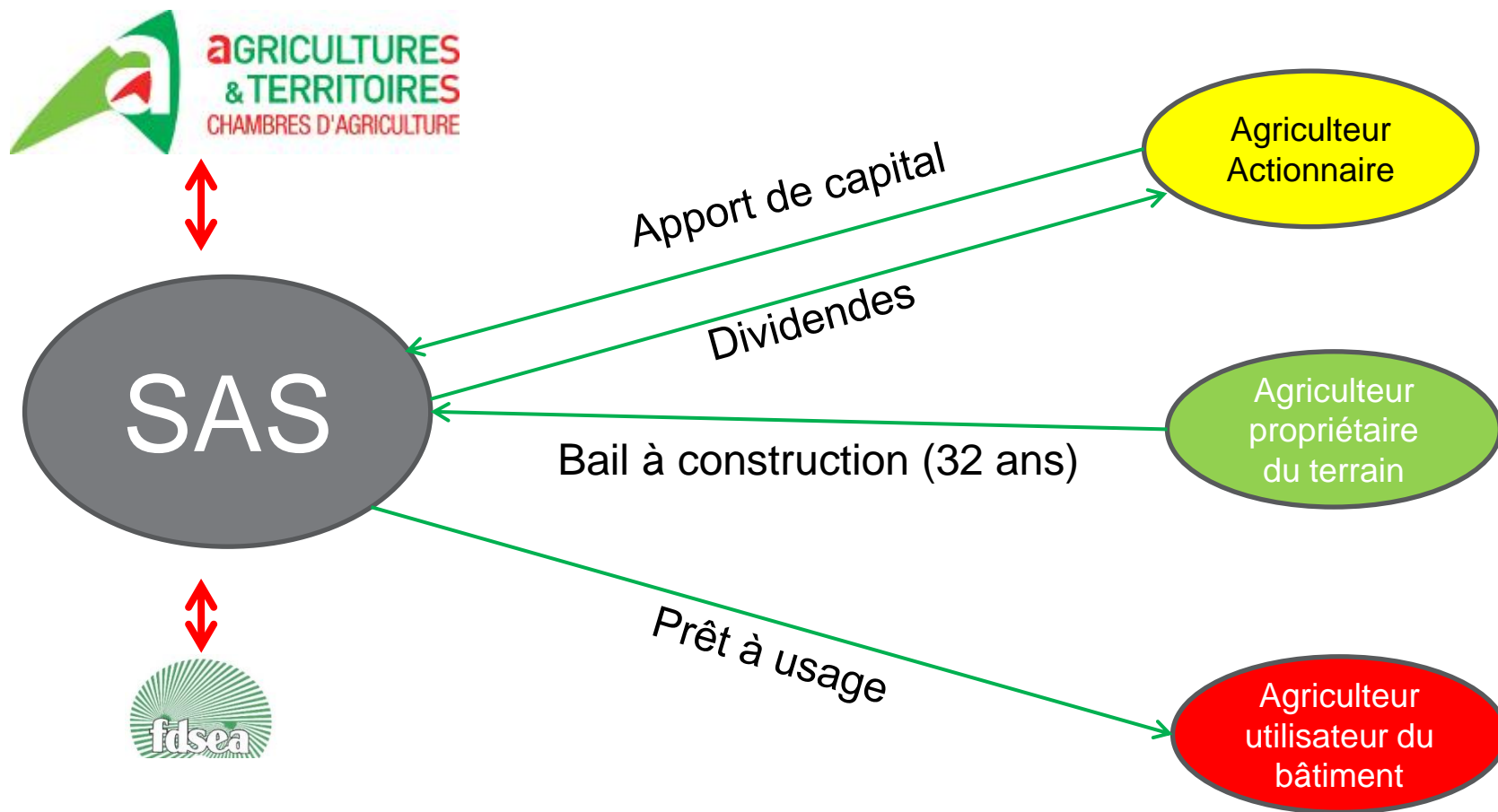
# L'INTÉRÊT DU PHOTOVOLTAÏQUE COLLECTIF

*Répondre à un réel besoin de bâtiments destinés à l'activité agricole*

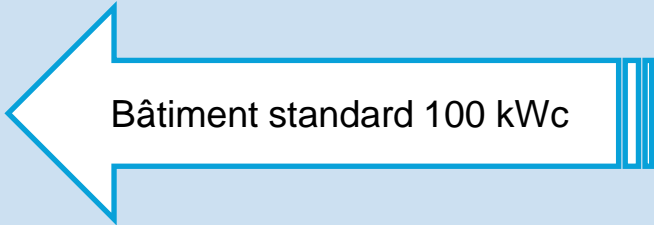
- ✓ Avoir un constructeur commun pour les bâtiments
- ✓ Avoir un installateur commun pour le photovoltaïque
- ✓ Mutualisation des démarches administratives : permis de construire, PTF, consuel
- ✓ Mutualisation du terrassement, du géomètre, de l'étude de sol, de la maçonnerie
- ✓ Mutualisation de la maintenance, l'assurance et le nettoyage
- ✓ Mutualisation du raccordement (en domaine privé)
- ✓ Mutualisation de l'aménagement des bâtiments
- ✓ Force de négociation auprès des banques, des assureurs, d'ENEDIS, de l'installateur et des différents fournisseurs
- ✓ Sécuriser la production d'électricité et donc les recettes générées permettant le remboursement des annuités
- ✓ Maintien de l'activité économique sur le territoire
- ✓ Création de liens entre les entrepreneurs du territoire (agriculteurs, artisans) et les divers administrations
- ✓ **Un vrai projet aux dimensions humaines et économiques créateur de valeur ajoutée**

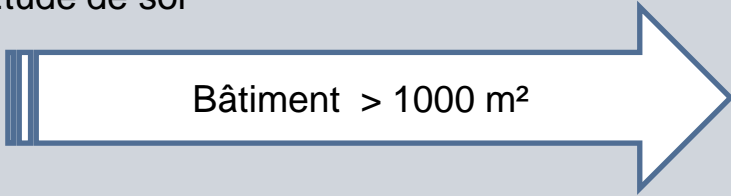
26 SEPTEMBRE  
2018

# Interactions SAS



# LES DIFFÉRENTS MONTAGES FINANCIERS

SAS	Agriculteur
<ul style="list-style-type: none"><li>- Bâtiment : maçonnerie, charpente, ossature, bardage</li><li>- Centrale solaire</li><li>- Raccordement</li><li>- Géomètre</li><li>- Etude de sol</li><li>- Maçonnerie</li><li>- Permis de construire</li><li>- Notaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Capital social</li><li>- Terrassement</li><li>- Aménagement intérieur</li></ul>  <p>Bâtiment standard 100 kWc</p>

SAS	Agriculteur
<ul style="list-style-type: none"><li>- Charpente</li><li>- Centrale solaire</li><li>- Raccordement</li><li>- Géomètre</li><li>- Etude de sol</li></ul>  <p>Bâtiment &gt; 1000 m<sup>2</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Capital social</li><li>- Terrassement</li><li>- Aménagement intérieur</li><li>- Bardage selon enveloppe</li><li>- Bâtiment : maçonnerie, ossature</li><li>- Permis de construire</li><li>- Maçonnerie</li><li>- Notaire</li></ul>

# SAS – RÔLE DES CHAMBRES D'AGRICULTURES



- Animation
- Bâtiment (technique, négociation, PC)
- Photovoltaïque (technique, économique négociation, suivi....)
- Appui sur la construction du Business plan

## *Dossier GRE*

- Appui sur les PTF
- Organisation de chantier

26 SEPTEMBRE  
2018



JOURNÉE RÉGIONALE  
PHOTOVOLTAÏQUE

# INVESTIR EN GROUPE : POUR QUELS BESOINS?

## Activité de chacun

## Surface nécessaire en bâtiment

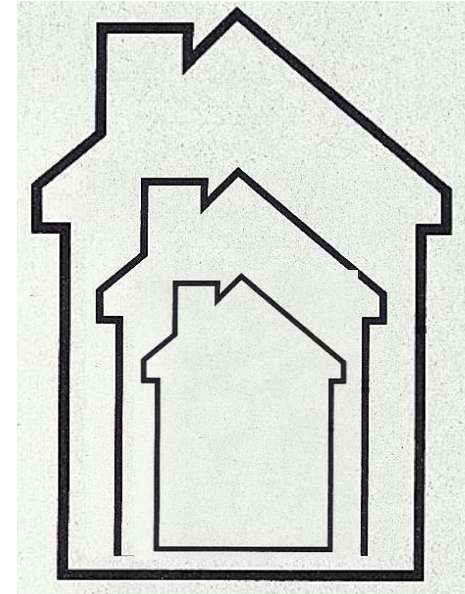
- Nombre d'animaux
- Volume de stockage nécessaire?

## Orientation idéale

- Selon topographie du site,
- Selon si élevage ou non

## Distance de raccordement envisagée

## Temps à consacrer au projet collectif



# INVESTIR EN GROUPE : DES OBJECTIFS COMMUNS

## **Bâtiment neuf ou existant?**

- Bâtiment monopente? Bipente?
- Quelle surface?
- Quelle orientation?
- Quelles conditions d'aménagement? Quel bardage?
- Quelles contraintes techniques? (bardage bois? Lumière? Isolation? Volumes?)

## **Distance maximale du transfo pour intégrer le groupe?**

## **Quel impact financier sur les exploitations?**

## **Vente totale obligatoire**

## **AOS ou obligation d'achat?**

## **Investir ensemble sans créer de société?**

26 SEPTEMBRE  
2018

# PLANNING

1 à 2  
ans

Principales étapes	Acteurs et contenu
Formation du groupe	Réunions, visites terrain
Définition des objectifs et besoins communs	Réunions, enquêtes, travail sur les plans
Consultation des fournisseurs	Bâtiment, solaire, maçonnerie, etc.
Constitution de la société	Statuts, règlement intérieur et démarches administratives
Diverses études préalables	Géomètre, étude de sol, permis de construire
Plan de financement	Partenaires financiers
Demande de Raccordement et contrat	ENEDIS et EDF OA
Accompagnement phase travaux	Suivi de chantier(s)

26 SEPTEMBRE  
2018





**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
CENTRE-VAL DE LOIRE

avec le soutien



# TEMOIGNAGES

**LAURENT CHATEIGNER**

*PRÉSIDENT SAS INDRE AGRI SOLELEC*

**LAURENT VIALLET**

*PRÉSIDENT DE LA SAS INDRE ÉNERGIE SOLAIRE*

# DES QUESTIONS?

26 SEPTEMBRE  
2018



Des conseillers  
à votre écoute

LOIR-ET-CHER  
**Christophe BEAUJOUAN**  
Tél. 02 54 55 74 74  
christophe.beaujouan@loir-et-cher.  
chambagri.fr



LOIRET  
**Laurent LEJARS**  
Tél. 02 38 70 90 12  
Port. 06 71 58 30 86  
laurent.lejars@loiret.chambagri.fr

INDRE-ET-LOIRE  
**Sylvain GUINEBERTEAU**  
Tél. 02 47 48 37 25  
Port. 07 76 84 02 52  
sylvain.guineberteau@cda37.fr



CHER  
**Pierre-Guillaume  
CUISSINAT**  
Tél. 02 48 23 04 63  
p.cuissinat@cher.chambagri.fr



INDRE  
**Aude GRESSIER**  
Tél. 02 54 61 61 13  
aude.gressier@indre.chambagri.fr



**Côme GEROUDET**  
Tél. 02 48 23 04 42  
c.gerouDET@cher.chambagri.fr



Ministère de l'Agriculture  
de la Pêche et de l'Alimentation  
DÉPARTEMENTS  
DE LA MAYENNE  
ET DE L'ANJOU  
avec la coopération  
économique et technique  
des Chambres d'Agriculture  
et des Centres Agricoles  
de la Région Centre-Val de Loire



JOURNÉE RÉGIONALE

10



AGRISOLEIL  
INNOVATION

# CONFERENCE « MUTUALISER LES PROJETS »

MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

Château des Planches  
à Saint-Maur (36) 9h30-17h

CENTRE-VAL DE LOIRE

JOURNÉE RÉGIONALE  
PHOTOVOLTAÏQUE

TROISIÈME ÉDITION

ENTRÉE GRATUITE - SALON EN CONTINU

Repas gratuit sur inscription avant le 15 septembre 2018

Expertise &  
Accompagnement

Assistance à maîtrise  
d'ouvrage

Exploitation et  
Maintenance

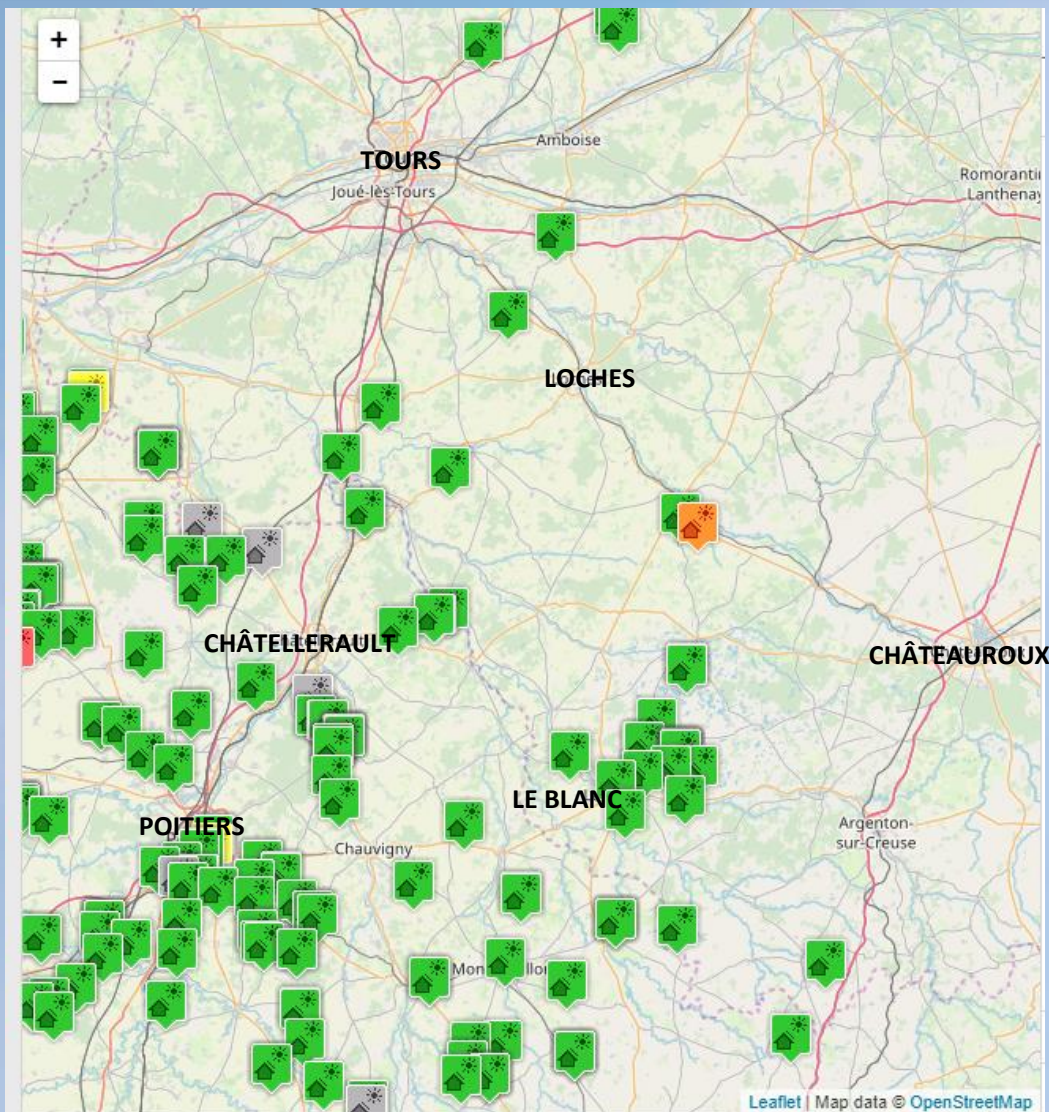


Construction d'un  
bâtiment neuf



Rénovation d'une  
toiture existante

# AGRISOLEIL INNOVATION EN CHIFFRES



Depuis 200 :  
**12** SAS créées regroupant **200** associés répartis dans  
**7** départements

**Nous ouvrons un nouveau groupe AGRISOLEIL 2019**

Un concept mutualiste créé par et pour les Agriculteurs

Une expérience et un savoir-faire reconnus dans le secteur

Une pleine indépendance vis-à-vis des fournisseurs

Un fort pouvoir de négociation porté par notre volume

# UN BESOIN ? PLUSIEURS POSSIBILITÉS

**Vous identifiez un besoin sur votre exploitation :  
bâtiment neuf ou toiture existante à valoriser**



**Quelle solution adopter ?**



## SANS PV

**Option 1 : construire un bâtiment sans toiture PV**



- Coûts d'investissement élevés
- Pas de CA généré
- Pas d'effet d'amortissement

## AVEC PV

**Option 2 : faire appel à un tiers investisseur**



- Pas de maîtrise sur le projet : contraintes pouvant impacter l'usage du bâtiment
- Un faible revenu dégagé (loyer)
- Pas d'investissement à apporter

**Option 3 : investir seul**



- Coûts d'investissement élevés
- Capacité d'endettement limitée
- Démarches longues et complexes
- Maîtrise totale du projet
- CA généré + intégralement perçu mais imposable

**Option 4 : investir en groupe**



- Maîtrise du projet (actionariat)
- Accompagnement à chaque étape et Liberté d'action
- Coûts d'investissement faibles (économies d'échelle)
- Effet d'amortissement (cycle long)
- Risque financier assumé par la SAS
- CA conservé et redistribué entre les actionnaires



# EN COLLECTIF : QUI FINANCE QUOI ?



**SAS**

Emprunt réalisé sur 15 à 18 ans :

**120 000€**

Bâtiment (maçonnerie, charpente métallique, bardage 3 faces, gouttières, couverture bac acier simple)

Raccordement

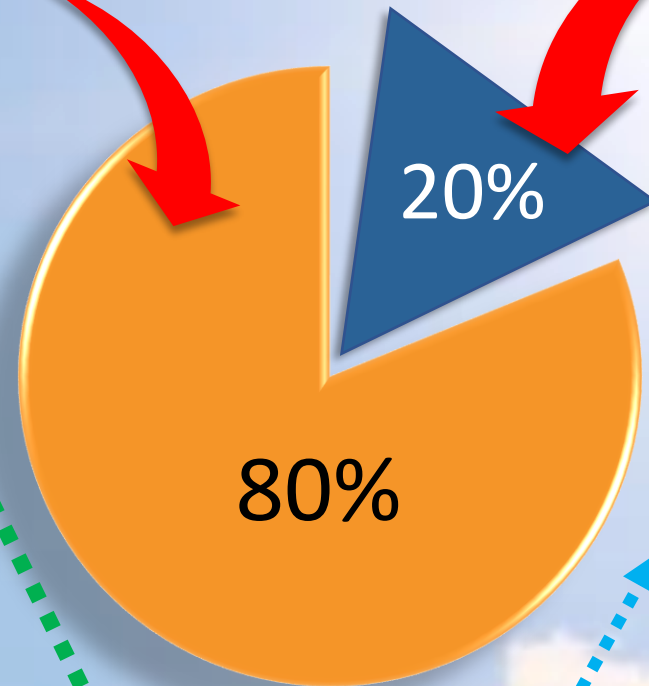
Frais de gestion (étude de faisabilité, dépôt dossier de raccordement, AO/sélection fournisseurs, suivi de chantier, constitution SAS, supervision, maintenance, assurance etc...)

Centrale PV

Urbanisme

Juridique

**150 000€**



**PORTEUR DE PROJET**

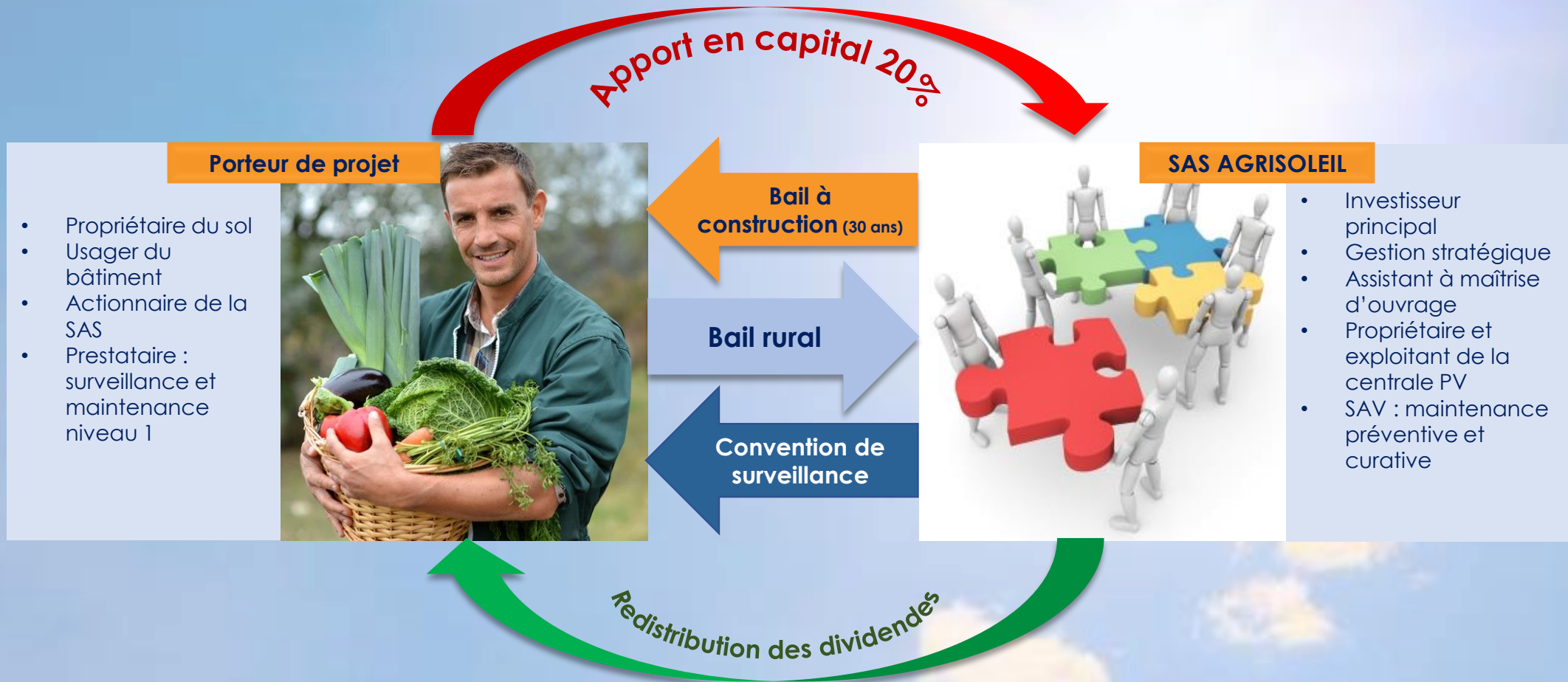


	Estimation
Apport en capital	<b>30 000€</b>
Options bâtiment	<b>À chiffrer selon les besoins</b>
Surcoût raccordement	<b>Selon PTF</b>
Travaux annexes (terrassement + tranchée PDL-LT)	<b>À chiffrer</b>
<b>Total (prévisionnel)</b>	<b>30 000€</b>

Si la somme bâtiment + raccordement est < à 72 000€

la SAS finance l'un de ces postes à hauteur du delta

# INVESTIR EN GROUPE : UNE FORMULE « GAGNANT-GAGNANT »



- ✓ Vous gardez la maîtrise du projet et avez un réel pouvoir de décision
- ✓ Les choix sont faits collégialement dans l'intérêt de tous
- ✓ Vous transférez les risques à une entité distincte de votre exploitation ou patrimoine privé